

Secteur Tertiaire Informatique Filière étude - développement

Activité « Développer la persistance des données »

Etude de cas – Premier Pas

Accueil

Apprentissage

Période en entreprise

Evaluation









Code barre

Contexte

Une région voyant son activité touristique grandir, souhaite mettre en place une structure permettant de suivre l'état de ses plages.

Dans un premier temps, elle souhaite connaître toutes ses plages :

- chaque plage appartient à une ville
- pour une plage, on connaîtra :
 - sa longueur en km
 - la <u>nature du terrain</u>: <u>sable fin, rochers, galets</u>, ... sachant qu'il peut y avoir des plages avec <u>sable et rochers</u>

Le suivi se fera par département (uniquement les départements de la région).

Un responsable région sera nommé : on en connaîtra son nom et son prénom.

Une ville est identifiée par son code postal et le nombre de touristes annuel qu'elle reçoit, doit être connu.

Travail à faire :

- 1. Réaliser le dictionnaire des données.
- 2. Vérifier le dictionnaire obtenu avec le corrigé proposé

Corrigé – proposition

Nom	Code	Type et longueur
Nombre annuel de touristes	nbAnTouri	Numérique 9
Numéro de code postal	СР	Numérique 5
Longueur de la plage en km	LongPlage	Décimal 6,3
Numéro nature de terrain	NumNat	Numérique 2
Numéro de plage	NumPlag	Numérique 2
Numéro de région	NumReg	Entier
Numéro de responsable	NumResp	Numérique 2
Libellé nature de terrain	LibNature	Caractère 50
Nom de la plage	NomPlag	Caractère 50
Nom de région	NomReg	Caractère 50
Nom du responsable	NomResp	Caractère 30
Nom de la ville	NomVille	Caractère 50
Prénom du responsable	PreResp	Caractère 50

Etablissement référent

Direction de l'ingénierie Neuilly

Equipe de conception

Groupe d'étude de la filière étude - développement

Remerciements:

Aux concepteurs du document

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle.

« toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la reproduction par un art ou un procédé quelconques. »

Date de mise à jour 21/10/2011 afpa © Date de dépôt légal octobre 11

